

LA RELATION EDUCATIVE

Elle concerne la relation entre l'éducateur et l'éduqué, tout ce qui se passe de façon cs et incs. Distinguons parents et éducateurs. Les éducateurs ont été formés à ce métier ; les parents peuvent recevoir des conseils par l'environnement proche ou par des lectures. Ils permettent à la personne de comprendre et d'analyser sa situation. Mais en réalité les conseils ne peuvent venir que de la personne elle-même.

Les questions d'éducation sont en relation directe avec un contexte culturel et historique.

DANS LA FAMILLE :

Situation des familles en France :

Guy Desplanques, 1990. 21M de ménages en France (vivent dans un même logement) , dont 36 °/° ont des enfants qui vivent avec eux.

- 17 M de personne ont moins de 25 ans.
 - *13,6 M vivent avec 2 parents.
 - *1,9 M vivent dans une famille monoparentale.
 - *1,2 M vivent dans des familles recomposées.
- 7,7 M de couples ont des enfants.
- 0,6 M de ménages multiples. (plusieurs familles dans même logement)
- 1,2 M de familles monoparentales.
- 6,1 M de couples sans enfants.
- 5,8 M de personnes qui vivent seules.

Les pères revivent en couple plus vite. 3 ans après un divorce, 65°/° des hommes pour 45°/° des femmes sont en famille recomposée. (2/3 avec un beau-parent et 1/3 issus du nouveau couple.)

Après un divorce (en 1985) , 30°/° des enfants ne voyaient plus leur père, 25°/° moins d'une fois par mois. Actuellement, les pères sont d'avantages présents après un divorce.

- Les enfants qui ont vécus une séparation quittent plus tôt le domicile familial, se marient davantage et divorcent plus.
- Les enfants de familles recomposées quittent encore plus tôt le domicile.

13°/° des couples ne sont pas mariés.

Avant la naissance de l'enfant :

Images concernant la famille idéale dans les représentations des parents. Chacun des partenaires a ses propres idées (quel est le désir d'enfant, sexe, nombre...?). **On est renvoyé à l'histoire de chacun des parents** (similitudes...). Certains enfants sont non désirés.

Question de l'espoir, de l'inquiétude, de l'attente dans le cas d'adoption...

Selon la **position de l'enfant** (aîné...).

Question du prénom en relation avec le nom de famille.

Situation particulière de l'enfant de remplacement (après un décès).

La relation avec le bébé :

Lors de la naissance : importance que le conjoint soit là ; importance des mots prononcés lors de l'accouchement. Les sages femmes peuvent aider la jeune maman à s'occuper de son bébé.

Quelle est la compréhension du bébé ? Ils peuvent réagir à des paroles les concernant : pas de révélation quand l'évènement a déjà été dit quand l'enfant est tout petit.

Les mères sont seules lors de leur congé maternité. Parfois elles ont l'impression de s'ennuyer avec leur bébé, d'être bloquée. C'est le **baby-blues**. De plus, une jeune mère ne sait pas toujours ce qui convient à son bébé. Elle fait alors appel à des **conseils** : famille, pédiatre, amies, revues, livres... (manuel à l'usage des enfants qui ont des parents difficiles ; Conseils pour être des parents acceptables de B Bettelheim.)

Enfants souffrant de **malformations**. Images auxquelles cela renvoie, pourquoi cela arrive. **Mort subite du nourrisson** : surveillance du sommeil du bébé.

Influence de l'éducation reçue. (reproduction à son insu ou non, opposition...) Questions concernant la nourriture et le sommeil, différences selon la culture ; question de l'âge de la propreté. =**variation des réponses en fonction de chaque famille.**

Attentes par rapport à l'enfant. Réussite des parents par l'enfant, on offre à l'enfant les cadeaux dont on aurait rêvés...

Les relations entre les parents vont permettre à l'enfant de se développer + ou - rapidement. **Quand la relation est bonne, l'enfant peut**

bien se situer lors de la relation oedipienne ; ce qui est plus difficile si les parents ne s'entendent pas bien. Dans le cas d'un seul parent, lorsqu'un nouveau conjoint arrive, l'enfant doit apprendre à se situer de nouveau par rapport à ce couple d'adultes.

Question des **rivalités fraternelles**. Elles sont variables selon la différence d'âge. Un enfant d'un an, par ex, est incapable de verbaliser. A l'inverse, lors d'un grand écart d'âge, l'enfant a déjà une vie organisée. **Il est dur de bien s'occuper de tous les enfants**. L'enfant placé en institution doit pouvoir retrouver sa place le week-end.

La relation parents-enfants :

Soit **surprotection**, soit **autonomie** (peuvent avoir l'impression de manquer de protection et réagir à l'adolescence.)

Les parents peuvent parfois avoir une **attitude compensatrice**. (quand un des parents est absent...Les femmes qui travaillent jouent plus avec leurs enfants que les femmes à la maison.)

Parfois, lorsque les parents sont très actifs, les enfants se montrent incapables de faire quoi que ce soit.

La relation parents- adolescent :

Au moment de la puberté, certaines **difficultés psychiques et physiques de l'enfance sont souvent exacerbées**. L'adolescence existe encore dans certaines sociétés et dans certaines cultures.

Période de puberté :

- filles = en moyenne 12, 5 ; mais de 10 à 16 ans.

- garçons = en moyenne 13 ans ; mais de 11 à 18 ans.

Les **conflits oedipiens sont réactivés**, ils doivent arriver à se détacher de leurs parents. **Recherche de sa propre identité. Période de souffrance, voire de dépression ou de suicide**. (2ème cause de mortalité chez les 15-24 ans)

L'adolescent acquiert les mêmes **capacités physiologiques à procréer** que les parents.

Difficultés pour les parents : renvoie à leur **propre vieillissement**.

= Permettre le jeu ; chez l'ado, permettre les relations avec des enfants de son age, dialoguer, avoir du temps pour écouter et comprendre. Problème de verbalisation de la souffrance.

MODES DE GARDES POUR JEUNES ENFANTS :

Chez une assistante maternelle :

Elles gardent les enfants à leur **domicile**. Certaines sont agréées par les **service sociaux** : pas plus de 3 enfants de moins de 3 ans.

Avantages : **accueil souple**, pratique pour les parents aux horaires inhabituelles. L'assistante maternelle **peut également garder l'enfant malade**. Un lien peut être conservé même avec le début de l'école.

Dans une crèche familiale :

L'enfant est **aussi gardé par l'assistante maternelle**. Celles-ci ont une **formation**, sont **regroupées dans une structure** (mairie...).

Une **puéricultrice et une psychologue** sont chargées de suivre l'enfant chez l'assistante maternelle.

Dans une crèche parentale:

Les **enfants y sont regroupés ensemble**. Il y a une intervention directe des **parents qui gardent les enfants 1/2 journée par semaine**. Investissement important en temps pour les parents. Le personnel est formé à l'accueil des jeunes enfants. Il y a **peu de crèches parentales**.

Dans une crèche collective :

Les groupes d'enfants :

- Les **petits** = ne marchent pas.
- Les **moyens** = 1 et 2 ans.
- Les **grands** = 2 et 3 ans.

Certaines crèches mélangent les enfants.

Le personnel d'encadrement :

- La **directrice** est très souvent **puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants**.

- plus de 60 enfants = **éducatrice de jeunes enfants**. Entre 2 et 3 ans. **Rôle d'animation et d'éducation**.

- En majorité des **auxiliaires puéricultrices = formation médicale et d'éducation, formation concrète**. S'occupent des différents groupes d'ages. Soit le personnel passe d'un groupe à l'autre, soit toujours le même auxiliaire.

Le personnel de service :

- **cuisinière**.

- **lingère** : enfants vêtus par la crèche.

- **agents de service** : peuvent s'occuper des enfants.

Interventions ponctuelles :

- **pédiatre** : 1/ semaine pour s'assurer de la santé.

- **Psychologue** : dans le meilleur des cas 1/ semaine.

Halte- garderie :

Regroupement d'enfants. Au max 5 1/2 journée par semaine.

Ecole maternelle :

Dés **2 ans**. Bonne chose pour les enfants qui parlent déjà bien. Groupe de **30 enfants** pour une enseignante et une aide pour le matériel.

LE FOYER DE L'ENFANCE :

Intro: l'A.S.E (aide sociale à l'enfance) et les foyers.

Le service existe depuis 1986. Son but est d'aider tous les enfants ; il va donc apporter **aide, soutien aux famille en difficultés, et protéger les enfants**. Il s'occupe aussi des enfants pupilles de l'état, où l'état a le rôle d'autorité parentale (de 0 à 18 ans). **Il doit apporter à l'enfant un soutien matériel, éducatif, psychologique**. Ils sont organisés par départements.

D.D.A.S.S (direction départementale de l'action sanitaire et sociale) .

Il y a trois statuts pour les enfants :

1- accueil provisoire (A.P) = 20°/°

Les enfants sont **placés par leur parents qui ont souvent des difficultés matérielles**. En principe, les parents peuvent récupérer leurs enfants quand ils le souhaitent. (souvent après enquête).

2-enfants placés par décision judiciaire (O.P.P)

Ordonnance de Placement Provisoire qui a été demandée par le juge (maltraitance...). C'est une structure lente à se mettre en place. Les parents ne peuvent reprendre leurs enfants quand ils le veulent, mais **conservent une partie de leur autorité parentale** (avis demandé pour les décisions importantes).

3- pupilles de l'état.

Situation provisoire. L'autorité parentale est l'état. Ce sont surtout de **jeunes enfants adoptables dont les mères ont le plus souvent accouchées sous X.**

Au moment de la naissance, trois prénoms sont donnés dont l'un sert de nom de famille. Pendant deux mois la famille d'origine peut se rétracter ; au delà, l'enfant est déclaré adoptable. **De - en- d'enfants sont dans ce cas.** Paris est le département le plus élevé avec 20 à 25 enfants par ans ; le moins élevé a de 0 à 1 enfant par an.

Remarque : il peut y avoir des changements de statuts.

Les familles d'accueil :

Elles sont **rémunérées.** En principe, depuis 15 ans, on ne devrait plus avoir d'enfants trimbalés en famille d'accueil en famille d'accueil. Avant on faisait cela pour que l'enfant ne s'attache pas à la famille. Elles **sont visitées par des inspecteurs sociaux.**

Les différents foyers:

*Des foyers par département= lieux de transit.

*Privé.

*Assistants maternelles: lieu de transit. Elles reçoivent des salaires. Mais elles n'ont **pas l'autorité parentale et doivent se référer à l'aide sociale.**

L'encadrement dans les pouponnières :

*Directeur, directrice (qualifications variés).

*Infirmiers/ères.

*Educateurs spécialisés.

*Auxiliaires puéricultrices.

= **L'enfant doit avoir 1 ou 2 adultes référents qui vont s'occuper régulièrement de lui afin qu'il puisse avoir un attachement privilégié.**